

# En Italie, succès de la grève enseignante du 5 mai

samedi 16 mai 2015, par [LOCANTORE Francesco](#) (Date de rédaction antérieure : 5 mai 2015).

**La grève a réussi. Maintenant, il faut obtenir le retrait du projet de « bonne école ».**

La grève de l'école a réussi. Elle a été la plus grande et importante mobilisation du « monde de l'éducation » depuis les mobilisations contre l'ex-ministre de l'éducation Gelmini et le gouvernement Berlusconi en 2008 [1]. Nombreuses écoles étaient fermées et l'adhésion des salarié·e·s à la grève convoquée par tous les syndicats du secteur a été massive. Ce fait a été constaté par tous ceux qui avaient un enfant en âge scolaire ou simplement par ceux et celles qui ne se sont pas retrouvés bloqués dans le trafic le matin en se rendant au travail.

Ce matin, en voyageant en bus, à Rome, il était rassurant de voir qu'en raison des écoles fermées les parents ramenaient à la maison leurs enfants alors que lesdits « briseurs de grèves » n'ont pas trouvé le personnel scolaire disponible pour travailler. La participation aux différentes manifestations organisées dans les principales villes du pays a dépassé les prévisions syndicales. Nombreux sont celles et ceux qui sont descendus dans la rue lors des défilés nationaux organisés à Rome, Milan, Bari, Cagliari, Catane et Palerme. Plusieurs cortèges et manifestations se sont tenus aussi dans d'autres villes comme Turin, Bologne, Gênes, Aoste et Naples. On estime qu'au mois 300'000 personnes se sont mobilisées contre le projet de loi du gouvernement Renzi qui sera discuté dans les prochains jours aux Chambres.

La rhétorique gouvernementale autour de la « bonne école » s'est pulvérisée face aux mobilisations. En dépit des moyens de communication utilisés au maximum par Renzi et la ministre de l'éducation, Stefania Giannini (PD), dans le but d'étourdir les Italiens et Italiennes, les salarié·e·s ont compris que derrière les déclarations du président du Conseil (Renzi) se cache un projet de classe visant à détruire un droit social fondamental, celui de l'éducation publique, gratuite, libre et de qualité. Le signal d'un changement d'attitude dans « l'opinion publique » est évident. Par exemple, j'ai assisté à un échange entre un policier de la ville de Rome - faisant partie de la catégorie des travailleurs qui ont fait grève le premier janvier 2015 pour dénoncer la péjoration de leurs conditions de travail [2]- et un motocycliste irrité suite à la fermeture d'une des routes traversés par le défilé. Le policier a répondu aux plaintes du motocycliste - qui avait pris du retard pour se rendre au travail - en lui disant que ceux et celles qui étaient descendus dans la rue l'ont fait aussi dans son intérêt afin qu'un jour les gens ne soient pas contraints de payer des taxes scolaires salées pour envoyer leurs enfants à l'école.

La ministre de l'éducation Giannini - celle qui s'est distinguée dans les derniers jours pour avoir nommé « squadristi » [les « chemises noires » de Mussolini] les enseignant·e·s et les étudiant·e·s qui l'ont contesté lors des fêtes de l'Unira [3] - a réagi de manière incontrôlée en déclarant que cette grève était une grève politique. Dès lors, les syndicats ont demandé sa démission depuis le podium installé sur la Place du Peuple à Rome. Certes, cette grève avait, de fait, un contenu politique. En effet, le gouvernement du Parti démocrate (PD) n'est pas du tout un gouvernement qui sympathise avec les salarié·e·s. Au contraire, ceux et celles qui continuent à soutenir cette idée ont été

fortement contestés dans la rue, comme l'a appris à ses propres dépens l'économiste du PD, Stefano Fassina [4]. Il y eut beaucoup des chants et des slogans demandant la démission de l'ensemble du gouvernement qui, par le Jobs Act et aujourd'hui avec le projet de « bonne école », a révélé son caractère anti-populaire et de classe.

Renzi a répondu qu'il continuera « avec une tête dure ». Il est toutefois disponible au dialogue et à modifier certains aspects du projet de loi. Mais de quelles modifications parle-t-on ? Celles proposées par son parti à travers des amendements en discussion au sein de la commission culturelles de la Chambre des députés ne changent rien à la logique de fond de ce projet. Ils tentent seulement de la maquiller ?

C'est dans cette logique qui s'inscrit l'amendement concernant les « tableaux des répartitions régionales des enseignant·e·s ». D'un côté, il devrait leur éviter d'être déplacés dans toutes les Régions d'Italie afin de pouvoir travailler. De l'autre, cet amendement laisse en place le mécanisme impliquant que les nouveaux embauchés (et ceux et celles qui demandent une procédure de transfert dans un autre site scolaire) seront soumis aux choix des responsables des instituts scolaires. Ces derniers peuvent choisir les enseignant·e·s sur la base de leur curriculum et ils ne seront plus obligés de tenir compte des classifications objectives établies selon les critères d'ancienneté de service et des qualifications accumulées pendant les années de travail.

L'amendement qui sauvegarde le rôle du conseil d'institution dans l'élaboration du plan de l'offre de formation dans les écoles va dans le même sens. En effet, il maintient la possibilité de différencier la fonction de formation de chaque école en engageant les enseignants choisis à partir la cohérence de leur propre formation et de l'offre de formation de l'école en question. C'est exactement ainsi qui fonctionnent aujourd'hui les écoles confessionnelles et celles privées.

Selon les modifications avancées portant sur l'évaluation du mérite des enseignants, le directeur ne décidera plus à qui distribuer les primes, mais il devrait se faire conseiller par un noyau restreint des collaborateurs, une sorte d'équipe d'évaluation. Sur le fond, les mécanismes de division des enseignants ainsi que les pratiques de chantage sur le poste de travail restent en place.

La seule note positive est celle qui concerne le recul de Renzi concernant la réforme des organes collégiaux. Initialement, le projet voulait effacer totalement les éléments de démocratie dans les écoles. Toutefois, étant donné le pouvoir accordé aux directeurs, les organes collégiaux sont vidés de leur fonction et les membres feront l'objet d'un chantage permanent par le directeur et par ses collaborateurs.

Enfin, Renzi a aussi déclaré qu'il ne va pas utiliser des décrets d'urgence afin de faire passer cette réforme. Mais, il nous faut des décrets d'urgence afin de garantir les embauches des enseignants précaires à partir de la prochaine année scolaire, comme l'imposé une sentence de la Cour de Justice européenne [5]. Les fonctionnaires du ministère de l'Education ont déjà souligné le problème concernant les temps de la discussion parlementaire de cette loi qui empêchera la mise en place de toutes les procédures nécessaires pour procéder à l'embauche du personnel nécessaire. Renzi pourra ainsi accuser les opposants au sein du Parlement et dans les rues comme étant les responsables de ce problème...

Ceux et celles qui ont fait grève [le 5 mai 2015] ont exigé le retrait de la loi n° 2994 (le projet de « bonne école ») qui sera discutée dans les prochains jours au Parlement, car elle ne contient aucune mesure d'amélioration. Au contraire, elle vise, à moyen terme, la privatisation de l'école publique. Les embauches doivent être faites par décret alors qu'une discussion démocratique doit s'ouvrir sur le futur de l'instruction publique sur la base d'un projet de loi différent de celui présenté par la ministre Giannini. Un point de départ pourrait être l'initiative populaire nationale « Une Bonne école

pour la République » [6] qui a récolté les signatures nécessaires [50'000 pour une initiative nationale selon le système politique italien] et a été déposée au Parlement.

La mobilisation [du 5 mai] donne confiance quant à un possible recul du gouvernement sur ce projet de loi. Cela remet en cause plus généralement les politiques d'austérité que ce gouvernement poursuit. Bien sûr, le mouvement de l'école reste fragile et les directions syndicales qui ont été poussées à la mobilisation peuvent reculer face aux propositions de maquillage du gouvernement. A ce propos, il faut rester vigilants et continuer la mobilisation dans chaque école jusqu'au retrait de ce projet gouvernemental.

**Francesco Locantore**

---

## **P.-S.**

\* Cet article a été publié en Italie sur le site [sinistranticapitalista.org](http://sinistranticapitalista.org) le 5 mai 2015.

\* Traduction A l'Encontre. <http://alencontre.org/>

\* Francesco Locantore est enseignant et membre de Sinistra Anticapitalista.

---

## **Notes**

[1] Maria Stella Gelmini est membre de Forza Italia (FI). Actuellement, elle est députée au parlement italien (Chambre des députés) et coordinatrice de FI dans la région de Lombardie. Elle a été ministre de l'instruction, de l'université et de la recherche sous le gouvernement Berlusconi IV (8 mai 2008-16 novembre 2011). En tant que ministre de l'instruction, elle a adopté deux mesures majeures, connues sous le nom de « réforme Gelmini ». La première, adoptée par le Sénat italien le 28 octobre 2008, a impliqué des coupes dans l'éducation primaire et secondaire à hauteur de 7,8 milliards d'euros pour la période 2009-12. Cette mesure repose sur trois points : l'introduction l'« enseignant unique » dans l'école primaire qui substitue les trois enseignants pour deux classes prévues avant la réforme ; la réduction d'un tiers de l'horaire des cours au sein des instituts techniques et professionnels et l'introduction des tests d'évaluation à plusieurs échelons. La deuxième mesure concerne l'Université et prévoit une coupe de 1,5 milliard d'euros pour période 2009-2013, le blocage du personnel sur la période 2009-2011 ; la « rationalisation » interne de l'université (fusion de facultés), ainsi que la possibilité de transformer les universités en fondations privées. Selon un article paru le 18 septembre sur le quotidien La Repubblica, les mesures adoptées par la « réforme Gelmini » ont conduit à la perte de 87'000 places d'enseignant et de 44'000 places du personnel scolaire technique. Cette « réforme » a suscité l'indignation des milieux scolaires ainsi que des syndicats et d'une partie importante de la population. D'importantes manifestations, des grèves et des occupations des écoles et des universités se sont succédé tout au long de l'automne 2008 et elles ont été impulsées par le mouvement des étudiants universitaires et des écoles secondaires, le mouvement de l'Onda anomala (Vague scélérate). (Réd. A l'Encontre)

[2] La nuit entre le 31 décembre 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015, 835 policiers de la ville de Rome se sont mis en « arrêt maladie » ou ont justifié leur absence par des raisons médicales ou des dons du sang. Le résultat : le 83,5% des policiers de la ville étaient absents dans une nuit, la dernière

de l'année 2014, jugé « sensible » dans la ville de Rome. En réalité, il s'agissait d'une forme de protestation choisie par cette catégorie des salariés pour protester contre les mesures d'austérité menées par le gouvernement de la ville du maire Ignazio Marino (membre du PD, ainsi que la péjoration de leurs conditions de travail. La campagne médiatique (et pratique) contre ses travailleurs a été féroce. La Commission de surveillance a condamné cinq syndicats - les syndicats de la fonction publique (Cgil, Cisl et Uil (Fp CGIL, Cisl Fp et Uil Fp) ainsi que la Coordination syndicale autonome de Rome (CSA) et la section romaine du syndicat unitaire des travailleurs du service de police locale (Sulp) - à amende de 100'000 euros pour les dégâts causés par cet « absentéisme massif ». (Réd. A L'Encontre)

[3] Stefania Giannini est membre du parti Choix citoyen pour l'Italie (Scelta Civica). Elle a été nommée ministre de l'Education et de la Recherche du gouvernement Renzi, le 22 février 2014. La fête de l'Unità, du nom du quotidien italien fondé par Antonio Gramsci et longtemps organe officiel du Parti communiste italien (PCI) de 1924 à 1991, est aujourd'hui une journée de fête du PD, parti issu de la trajectoire historique du Pci. Lors de la dernière fête de l'Unità, qui s'est tenue le 25 avril 2015 à Bologne, la ministre Giannini a été fortement contestée lors d'un débat sur le projet de « bonne école » par un groupe des enseignants, parents d'élèves et d'étudiant·e·s. Elle a été contrainte d'abandonner la salle. (Réd. A L'Encontre)

[4] Stefano Fassina est économiste et membre du PD. Il a été vice-ministre de l'Economie et des Finances sous le ministre de l'économie de l'époque, Fabrizio Saccomani, lors du gouvernement Letta [28 avril 2013-14 février 2014]. Pendant le défilé de Rome, Fassina a été contesté par des enseignants précaires. (Réd. A L'Encontre)

[5] Le 26 novembre 2014, la Cour européenne de justice condamne l'Italie par rapport aux normes portant sur les contrats de travail temporaire dans le secteur de l'éducation. Elle juge que ces normes vont à l'encontre du droit de l'Union Européenne. En particulière, la Cour juge « abusives » les pratiques de renouvellement illimité des contrats de précarité dans l'enseignement public. Elle conclut en invitant le gouvernement italien à embaucher définitivement les enseignants précaires après 36 mois de travail avec un contrat temporaire. La sentence en langue française peut être consultée en cliquant ici (Réd. A L'Encontre)

[6] Ici, le site internet de l'initiative, en italien : <http://adotta.lipscuola.it/lip-scuola-al-senato.pdf>. (Réd. A L'Encontre)